



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2024/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 03/04/2024 – Délibération A4 N°24-023
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2024
24-023**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 3 avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Laurence DENAND
M. Olivier CATTELAINE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Mario MANCUSO, procuration à Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Didier JAHIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ

Absent excusé :

M. Philippe GOMMARD

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 25

Votants 32

DATE D’AFFICHAGE :

27/03/2024

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2024 - MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction comptable M57,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-076-217800291-20240403-DEL24_023-0

Considérant que les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales disposent que la création et modification de ces AP/CP doivent faire l'objet d'une délibération distincte,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances réunie le 28 mars 2024,

Après avoir entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix Pour et 7 abstentions : M. Thierry MONTANGERAND (pouvoir de Mme Nadette PRUVOST), M. Jean-Yves SAUVÉ (pouvoir de M. Philippe GARCIA), Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET et Mme Denise AMBLARD),

- **ARTICLE 1 : MODIFIE** la répartition prévisionnelle des crédits de paiement des différentes autorisations de programme du Budget principal comme proposé ci-dessous :

INTITULÉ DE L'AP	AP	CP Antérieurs Mandatés	CP 2024	CP 2025	CP >= 2026
AD'AP	1 600 000,00	91 787,75	100 000,00	800 000,00	608 212,25
EXTENSION REINE ASTRID	920 000,00	439 336,00	50 000,00	430 000,00	0,00
RÉHABILITATION COMPLEXE MIMOUN	2 420 000,00	1 939 663,44	99 262,00	0,00	0,00
RÉNOVATION DES CHAUFFERIES	301 000,00	163 378,78	90 000,00	47 621,22	0,00
RÉFECTION PISTE ATHLETISME	1 813 550,00	0,00	1 813 550,00	0,00	0,00

- **ARTICLE 2 : DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2024,

- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

<p>AUBERGENVILLE (Yvelines) Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le Sous-préfet le 9/04/2024 Et publié le 9/04/2024</p>  <p>Gilles LÉCOLE Maire d'Aubergenville</p>
--

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com